

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-9-6-8

Séance du vendredi 12 juin 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## AIDE A L'ELECTRIFICATION FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

### PROGRAMMES "ENVIRONNEMENT" ET "PRINCIPAL" 2009 ET SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES COMPLÉMENTAIRES (C221-CHAPITRE 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/-5-6-7 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Equipements Ruraux (C02),
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 11 mai 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'affecter 80 100 € de la dotation du FACE – Programme « Principal » à la Commune de VOLGELSHEIM pour l'enfouissement de la ligne HTA du secteur « RD 52 – Pulvermuhle - Ville de Paille - Biesheim » et d'attribuer une subvention départementale complémentaire maximale de 69 300 €,
- décide d'affecter 124 000 € de la dotation du FACE – Programme « Principal » à la Commune de WOLFGANTZEN, pour le bouclage du réseau avec celui d'APPENWIHR et d'attribuer une subvention départementale complémentaire maximale de 74 900 €,
- décide d'affecter 49 400 € soit la totalité de la dotation du FACE – Programme « Environnement » à la Commune de WIDENSOLEN pour la mise en souterrain des lignes électriques du Quartier Vauban et d'attribuer une subvention départementale complémentaire maximale de 40 600 €.

Les crédits induits par les subventions départementales complémentaires seront prélevés sur le programme C221- Chapitre 204- Nature 20414- Fonction 74.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions